

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 440

présenté par

M. Neuder, M. Juvin, Mme Genevard, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Taite, Mme Bonnet,
M. Brigand, Mme Corneloup, M. Ray, Mme Petex, M. Cordier, M. Dubois, Mme Valentin,
Mme Dalloz, M. Habert-Dassault et Mme Duby-Muller

AVANT L'ARTICLE 4 QUATER

Compléter l'intitulé du titre II par les mots :

« et suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à nommer de façon plus conforme la réalité juridique du Titre II du présent projet de loi.